

CAP B ET C DU 9 NOVEMBRE 2009

Mme La présidente annonce la création du PRS (pôle recouvrement spécialisé) à Mont de Marsan avec l'affectation des agents au 1^{er} décembre 2009 :

CADRE B : Mme BARRES Marie Claude

CADRE C : Mme DUFAU Julia

FO : CONTRE

CFDT et Administration : POUR

CGT : ABSTENTION

SIP de Morcenx :

Affectation de Mr SCHELDEMAN Didier au 01/04/2010

FO : CONTRE

CFDT : ABSTENTION

CGT : PREND ACTE

Administration : POUR

RECOURS DE NOTES

CADRES B :

5 Recours ont été examinés lors de la CAP. Nos nombreuses interventions ont permis l'augmentation d'une note et pour un autre collègue la rectification de l'appréciation et le déplacement favorable de croix sur son tableau synoptique.

La parité administrative argumente la rotation sélective et le maintien technique afin de ne pas aller contre la notation du notateur du 1^{er} degré

CADRES C :

3 recours ont été examinés. Les CAP locales ne sont pas compétentes pour les demandes de relèvement de note à 0.06 , elles donnent seulement un avis favorable ou non pour un recours en CAP Nationale.

Quant à la demande de relèvement de note à 0.02 , malgré les différentes interventions syndicales , Mme la Présidente n'a pas donné de suite favorable à la demande de l'agent.

De toute évidence, le principe de la rotation sélective est l'argument commun aux deux CAP pour motiver le refus des relèvements de notes.

Mme la Présidente s'est efforcée de rappeler la règle sur la notation et ses maximum autorisés.